

# CSR65

**XX.X** - BASED ON STRUCTURAL STRENGTH  
- BASÉ SUR LA LIMITE STRUCTURELLE

**XX.X** - BASED ON STABILITY ( 80% OF TIPPING )  
- BASÉ SUR 80% DE LA LIMITE DE STABILITÉ

•APPLIES WHEN / APPLICABLE QUAND :

- ALL OUTRIGGERS ARE PROPERLY EXTENDED ON A SOLID GROUND LEVEL.
- TOUS LES STABILISATEURS SONT CORRECTEMENT ÉTIRÉS SUR UNE SURFACE COMPACTE ET SOLIDE.

•SLIGHT CHANGES IN CAPACITY AND LOAD POSITIONS MAY OCCUR WITH DIFFERENT TRUCK MODELS AND OPTIONS.

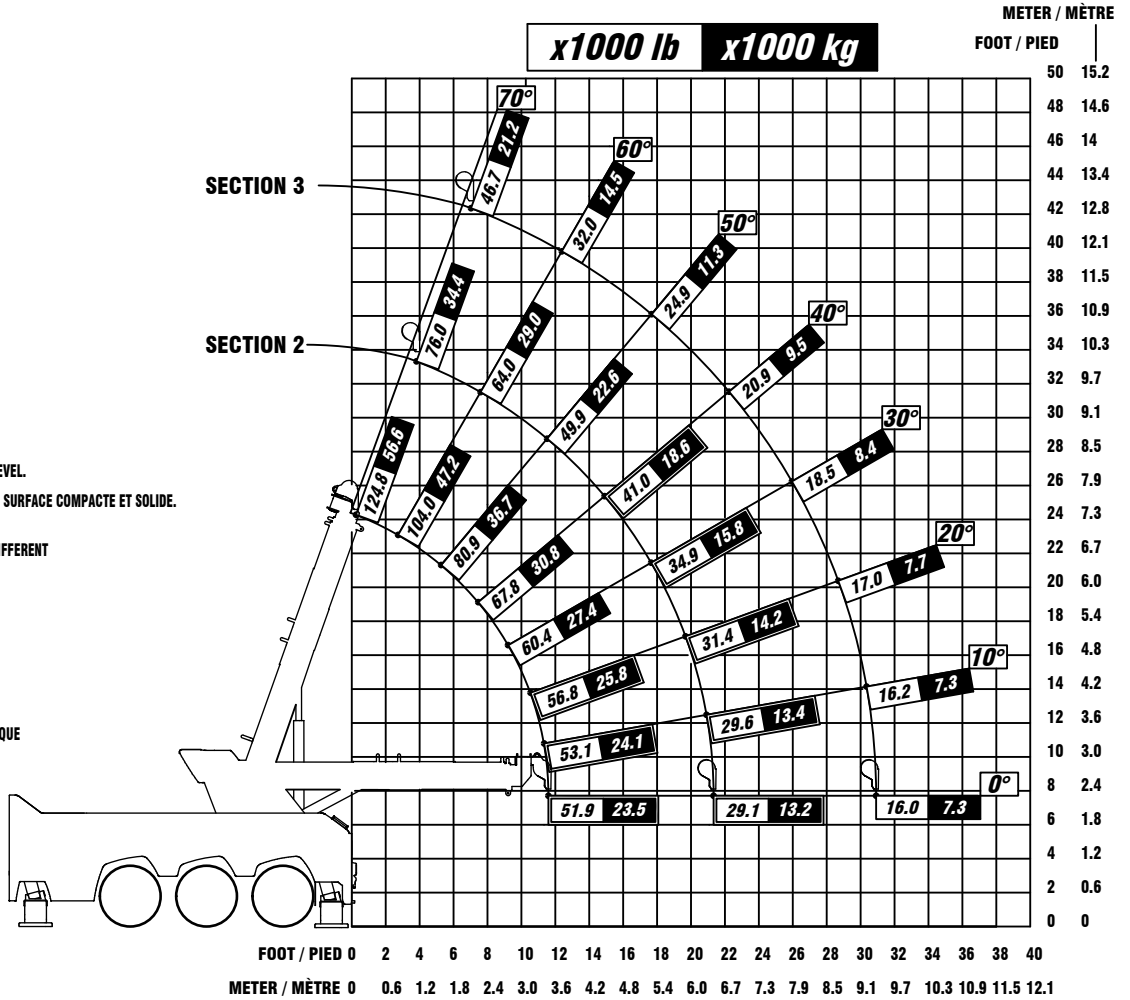
LES CAPACITÉS DE LEVAGE AINSI QUE LA DISTANCE DES CHARGES PEUVENT VARIER SELON LES OPTIONS ET LE MODÈLE DE CAMION.

•USE LOADS FOR THE LONGER BOOM LENGTH WHEN THE BOOM LENGTH IS BETWEEN THE POINT SHOWN ON THE CHART.

UTILISER LE CHARGEMENT POUR LA LONGUEUR DE MAT SUPÉRIEUR LORSQUE LA LONGUEUR DU MAT SE TROUVE ENTRE LES POINTS DE LA CHARTE.

•USE LOADS FOR THE SMALLER BOOM ANGLE WHEN THE BOOM ANGLE IS BETWEEN THE POINT SHOWN ON THE CHART.

UTILISER LE CHARGEMENT POUR L'ANGLE DE MAT INFÉRIEUR LORSQUE L'ANGLE DU MAT SE TROUVE ENTRE LES POINTS DE LA CHARTE.



# CSR65

**XX.X** - BASED ON STRUCTURAL STRENGTH  
- BASÉ SUR LA LIMITE STRUCTURELLE

**XX.X** - BASED ON STABILITY ( 80% OF TIPPING )  
- BASÉ SUR 80% DE LA LIMITE DE STABILITÉ

•APPLIES WHEN / APPLICABLE QUAND :

- ALL OUTRIGGERS ARE PROPERLY EXTENDED ON A SOLID GROUND LEVEL /  
TOUS LES STABILISATEURS SONT CORRECTEMENT ÉTRÉS SUR UNE SURFACE COMPACTE ET SOLIDE

•SLIGHT CHANGES IN CAPACITY AND LOAD POSITIONS MAY OCCUR WITH DIFFERENT TRUCK MODELS AND OPTIONS.

LES CAPACITÉS DE LEVAGE AINSI QUE LA DISTANCE DES CHARGES PEUVENT VARIER SELON LES OPTIONS ET LE MODÈLE DE CAMION.

•USE LOADS FOR THE LONGER BOOM LENGTH WHEN THE BOOM LENGTH IS BETWEEN THE POINT SHOWN ON THE CHART.

UTILISER LE CHARGEMENT POUR LA LONGUEUR DE MAT SUPÉRIEUR LORSQUE LA LONGUEUR DU MAT SE TROUVE ENTRE LES POINTS DE LA CHARTE.

•USE LOADS FOR THE SMALLER BOOM ANGLE WHEN THE BOOM ANGLE IS BETWEEN THE POINT SHOWN ON THE CHART.

UTILISER LE CHARGEMENT POUR L'ANGLE DE MAT INFÉRIEUR LORSQUE L'ANGLE DU MAT SE TROUVE ENTRE LES POINTS DE LA CHARTE.

